

compassion et ses connaissances, mais, malgré ces trois attributs, il se voit impuissant à faire ce qui s'impose et ce qu'il voudrait faire pour résoudre le problème. Le ministre a tenté de faire quelque chose à l'égard des Indiens et des Esquimaux d'un bout à l'autre du Canada, mais il n'avait pas aussitôt commencé son travail qu'on l'a arrêté.

Maintenant, il a à envisager le problème du logement. Il a un nouveau rôle: il est le défenseur du gouvernement. Il est le plus grand constructeur de maisons en papier que le pays ait jamais connu. Il est devenu l'écran de fumée du gouvernement. Lorsque surgit une crise, il fait des suggestions comme il en a fait l'an dernier, par exemple, que dans le budget pour 1971 de la Société centrale d'hypothèques et de logement, un montant de 200 millions de dollars serait affecté à ce qu'on appelle la construction expérimentale en vue de mettre au point certaines idées nouvelles que les constructeurs pourraient avoir. Pour ce qui est de ces 200 millions, nous n'avons pas encore vu d'indice de cette grande innovation. Lorsqu'il s'est rendu compte qu'on allait le griller en raison de son rendement médiocre quant aux mises en chantier, il a lancé l'idée d'un conseil urbain. Je me rappelle qu'à la conférence fédérale-provinciale de 1967, le très honorable M. Pearson avait avancé la même idée au sujet d'un conseil urbain. Les membres du NPD l'approuvent et la plupart des Canadiens aussi, je crois. Toutefois accueillie froidement, elle n'a pas été réalisée. Il faudrait probablement plus de deux ou trois ans pour structurer un conseil urbain dirigé comme il convient, et pouvant sans tarder adopter des mesures efficaces dans le secteur de l'habitation.

Je constate que le ministre chargé de ce secteur raffine sur le jargon professionnel. Depuis qu'il a lu l'ouvrage sur la dynamique de l'habitation il essaie de jongler avec ce charabia et de brouiller les cartes. Je me souviens de son premier discours après avoir décroché son portefeuille. Il avait dit alors que pour résoudre le problème de l'habitation au Canada c'était bien simple: on n'avait qu'à construire des maisons, encore des maisons, toujours des maisons. Mais il a maintenant changé de disque et il est devenu l'apologiste du gouvernement.

Si le ministre était dans l'industrie privée, vu son comportement jusqu'ici, il aurait sans doute été congédié par suite de son incompétence et de son inaction dans le domaine du logement. Permettez-moi de rappeler son dossier depuis sa nomination. En mai dernier, les chiffres de la SCHL indiquent un déclin de 50.1 p. 100 des mises en chantier dans les centres urbains comparativement à la période

correspondante de l'an dernier. Maintenant, l'extrapolation est tombée à 169,000 mises en chantier pour 1970. Il y en a eu 210,000 l'an dernier. C'était la première fois que le chiffre de 210,000 était dépassé. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que le gouvernement avait indiqué son désir de construire un million de maisons au cours des cinq prochaines années. Le chiffre est tombé à 169,000 pour 1971. Cela indique une baisse sensible, si l'on veut toujours construire un million de maisons au cours des cinq prochaines années.

Je me souviens que la SCHL avait déclaré en 1969 que même en construisant 250,000 unités par année on ne créerait pas suffisamment de logements en cinq ans pour faire disparaître l'encombrement, la double occupation et l'usage continu d'habitations non satisfaisantes. Nous constatons que la SCHL parle de 250,000 unités, alors que le Conseil économique du Canada parle de 200,000 et que le gouvernement du Canada parle d'un million au cours des cinq prochaines années. Pourtant, les résultats actuels laissent présager 169,000 unités.

Je me souviens du budget que le ministre a établi pour la SCHL en 1969-1970, particulièrement de l'augmentation substantielle pour le logement des personnes à revenus modestes ou moyens. D'après mes renseignements, on a construit seulement 27,000 unités l'an dernier, soit à peine 7.9 p. 100 de toute la construction domiciliaire au Canada. Le ministre en prévoit 35,000 pour 1970, mais il sait sûrement que le Canada compte 100,000 personnes qui attendent ces logements sociaux, y compris 18,000 à Toronto seulement. Ses efforts dans la construction domiciliaire sont décourageants. Quant aux loyers, l'indice des prix à la consommation révèle une hausse de 5.5 points pour 1968-1969, comparativement à 3.5 et 4.7 pour 1966-1967 et 1967-1968 respectivement. On peut s'attendre que l'indice des prix à la consommation en 1969-1970 dépassera la hausse de 5.5 points de 1968-1969. Le ministre n'a pas vu à demander aux provinces d'imposer des limites sur les loyers afin de combattre l'inflation, particulièrement dans les grandes villes canadiennes.

Le taux d'intérêt sur les prêts LNH est en ce moment de 10.3 p. 100. Le taux conventionnel est de 11 p. 100, et le taux en deuxième hypothèque varie entre 15 et 20 p. 100. Il y a eu un fléchissement considérable dans les taux préférentiels des banques; cependant, la SCHL n'a pas pris de dispositions pour faire réduire les taux d'intérêts exigés par les prêteurs ordinaires, ou même par la Société elle-même, pour ses propres prêts hypothécaires. Les gens ne peuvent acheter de maisons avec ces taux d'intérêt exorbitants, car avec